



**COMMUNE DE BOUCLANS
CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2019**

PROCES VERBAL

Lieu : Mairie de Bouclans

Président : M. LECLERT Bruno

Secrétaire : M. BELOT Michel

Membres présents : tous les membres sont présents, sauf :

- M. BOSSY Olivier, absent
- Mme BOURDENET Aurélie, excusée
- M. ISABEY Jean-Marie, excusé, qui a donné procuration à Mme FLEURY Elise
- Mme SANTI Magali, excusée, qui a donné procuration à M. LECLERT Bruno

La séance est ouverte à 20H30.

M. LECLERT demande l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour une délibération pour demander une subvention au SYDED pour la rénovation de deux appartements à l'ancienne gendarmerie. Accordée.

1/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 24 MAI 2019

Le compte-rendu de la séance de conseil municipal du 24 mai 2019 est voté à l'unanimité avec trois abstentions.

Une rectification concernant la réunion préparatoire du Téléthon est demandée.
Seuls les organisateurs du secteur sont conviés à cette dernière, qui aura lieu à Bouclans le 12 octobre prochain. (*contre : 0 ; abstentions : 3*) [délibération n°1]

2/ DEBAT SUR LE P.A.D.D. DU PLU-I

L'élaboration du PLU-I valant SCOT se poursuit.

La C.C.P.H.D. nous invite à initier la mise en débat du P.A.D.D. dans chacune des 47 communes (limiter la consommation des terres agricoles, densifier l'habitat, veiller à la qualité d'urbanisme, assurer l'avenir du bourg centre de Bouclans...).

Les documents de travail du PLU-I, dont le P.A.D.D., sont téléchargeables sur la plateforme dédiée et des fiches pratiques et de synthèse ont été transmises au conseil municipal pour une bonne compréhension des enjeux le 4 juin 2019.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L151-2 du code de l'urbanisme qui dispose que les Plans Locaux d'Urbanisme comportent un projet d'aménagement et de développement durables (P.A.D.D.),

Vu l'article L.151-5 du code de l'urbanisme qui définit le contenu du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.) du Plan Local d'Urbanisme,

Vu l'article L.153-12 du code de l'urbanisme qui dispose que les orientations générales du P.A.D.D. doivent être soumises au débat du conseil communautaire et des conseils municipaux au plus tard deux mois avant l'examen du projet de plan local d'urbanisme,

Vu les statuts de la Communauté de Communes des Portes du Haut Doubs,

Vu la délibération en date du 7 décembre 2015 et portant sur la prescription du Plan local d'Urbanisme Intercommunal et fixation des modalités de concertation,

Vu le bilan de restitution du projet de diagnostic présenté aux conseillers municipaux à Pierrefontaine Les Varans le 8 juillet 2017,

Vu les ateliers thématiques qui se sont déroulés en octobre 2017 et mars 2018,

Vu le bilan de restitution du projet de P.A.D.D. présenté aux conseillers municipaux à Pierrefontaine Les Varans le 7 septembre 2018,

Vu la réunion de présentation du projet de P.A.D.D. aux personnes publiques associées en réunion le 12 septembre 2018,

Vu la présentation du projet de P.A.D.D. à chaque conseil municipal en septembre, octobre et novembre 2018,

Vu les six réunions publiques de présentation du projet de P.A.D.D. organisées à l'attention de la population en 2018,

Considérant la volonté de la Communauté de Communes des Portes du Haut Doubs d'assurer un développement équilibré de son territoire,

Considérant le projet de P.A.D.D. dûment exposé et comportant cinq ambitions, à savoir :

- Pour une réponse raisonnable à la pression démographique,
- Pour une qualité de l'urbanisme,
- Pour un vif développement économique local,
- Pour un bon ménagement du territoire,
- Pour des paysages agraires bien gérés et des milieux naturels préservés.

M. le Maire déclare le débat ouvert :

Le P.A.D.D. formalise le projet politique du territoire de la C.C.P.H.D. dans ses choix, ses objectifs et ses orientations stratégiques d'aménagement et de développement du territoire.

Une bonne évolution démographique :

Les principaux enjeux sont les suivants :

1/ proposer une offre de logements diversifiée et mixte avec davantage de collectifs et de logements locatifs (y compris sociaux).

2/ réhabiliter et diviser les vieilles fermes, ce qui permettrait de limiter la consommation d'espace.

3/ optimiser davantage l'espace en densifiant les zones de mitage récent et en créant des nouveaux quartiers plus denses.

4/ développer les communes en adéquation avec leur vocation et leur position dans l'armature urbaine.

Le taux d'évolution annuel moyen de la population est de + 1.6 % entre 2009 et 2014. Au niveau départemental, pour la même période, le taux a été de + 0.4 % (4 fois plus !!).

Un bon équilibre des services sur le territoire :

Il est noté que pour Bouclans et Vercel, qui sont d'anciens bourgs fortifiés, les fonctions se développent à l'extérieur.

Les principaux enjeux en termes de services et d'équipements sont les suivants :

1/ conforter l'armature urbaine en place et le rôle particulier de chaque commune dans le territoire.

2/ créer de véritables centres dans les villes et bourgs du territoire.

3/ poursuivre le développement des équipements et des services en fonction de l'évolution des besoins (enseignement, enfance et petite enfance, personnes âgées...).

Concernant les transports, trop axés sur la voiture, il s'agit de :

1/ favoriser l'intermodalité avec le développement d'aires de covoiturage.

2/ accompagner la modernisation prévue de la ligne SNCF en développant des quartiers autour de la gare.

3/ créer des liaisons douces, en particulier des pistes cyclables de rabattement vers les collèges et les bourgs centres.

La plupart des villages et hameaux du territoire de la C.C.P.H.D. conservent aujourd'hui un beau patrimoine bâti.

Les principaux enjeux en termes d'urbanisme sont les suivants :

- 1/ économiser l'espace avec des formes urbaines plus compactes et qualitatives respectant la sitologie de chaque village.
- 2/ préserver la structure des villages et en particulier des rues patrimoniales, quand elles ont gardé leur force.

La C.C.P.H.D. a les atouts d'un tourisme vert familial.

Les villes historiquement fortifiées, Bouclans et Vercel, ne sont pas repérées de façon particulière.

Les territoires présentent de bons atouts, insuffisamment mis en valeur.

Les principaux enjeux sont de :

- 1/ mieux valoriser et jouer ses atouts propres et les mettre en réseau.
- 2/ promouvoir des prestations de qualité et éventuellement en créer de nouvelles.
- 3/ trouver la place du territoire au sein de la destination "Montagne du Jura" et mieux travailler avec les territoires voisins : la vallée de la Loue, Nancray, Morteau...

L'agriculture est soutenue par une filière fromagère dynamique et de très grande qualité.

L'ensemble du territoire est entièrement concerné par les zones AOP pour la fabrication du morbier et du comté. Il emporte également les IGP (indication géographique protégée) : saucisse de Montbéliard et de Morteau.

Les principaux enjeux sont les suivants :

- 1/ préserver les espaces agricoles en luttant contre l'étalement urbain.
 - 2/ permettre de nouvelles installations de bâtiments agricoles en milieu rural, en gérant mieux la question des locaux d'habitation.
- Trouver des solutions pour reconvertis les friches agricoles dans les villages.
- 3/ promouvoir une gestion agricole plus respectueuse des terroirs les plus riches.
 - 4/ mieux gérer l'impact des épandages de lisier...

En règle générale, un environnement de qualité à préserver.

Le PLU-I a l'ambition d'aborder de nombreuses thématiques : agriculture, offre touristique, développement économique, commerce et équipements, habitat, énergies, climat, paysage et biodiversité.

Une dimension supplémentaire est souvent oubliée dans les débats : notre PLU-I vaudra SCOT, ce qui ajoute aux enjeux les questions des déplacements, de la modération de la consommation d'espace, des objectifs raisonnables d'aménagement commercial, de politique de l'habitat.

A une échelle de temps de dix ans (durée approximative du PLU-I) ces enjeux sont à ce point impactant que des actions pédagogiques, d'information et de débat avec la population doivent être menées, pour une bonne compréhension par la population et les acteurs économiques des évolutions nécessaires.

Lorsque le PLU-I sera en vigueur, l'EPCI sera dépositaire du droit de préemption urbain, qu'elle pourra néanmoins déléguer aux communes ponctuellement, pour des motifs d'intérêt communal définis.

Le P.A.D.D. soumis à débat porte cinq ambitions politiques :

- réponse raisonnable à la pression démographique
- qualité de l'urbanisme
- vif développement économique local
- bon "ménagement" du territoire (chaque commune doit assumer le rôle dévolu à son positionnement dans la hiérarchie d'importance (village, bourg relais, bourg centre, ville...))
- bonne gestion du milieu et du paysage

Ces ambitions politiques, associées au contexte démographique et économique local, permettront de guider l'action des communes.

L'urbanisation future doit répondre (entre autres) à deux impératifs : l'objectif de maîtrise de la consommation des surfaces agricoles et la densification de l'habitat. Si la réhabilitation des anciennes fermes en nouveaux logements permet d'améliorer la densification de l'habitat, elle doit se faire en bonne intelligence (préservation de l'aspect patrimonial, nature des logements créés, prenant en compte le besoin croissant (et relativement nouveau) de logements pour personnes isolées, ... Mais dans tous les cas, la maîtrise de la surface agricole consommée pour le développement urbain sera un impératif prépondérant sur les autres critères.

L'attention des communes est attirée sur la nécessité d'une offre de services à faire croître en matière d'hébergement des personnes âgées et de garde des enfants.

C'est la densité et la mixité des fonctions de proximité qui constituaient la richesse des centres bourgs. A contrario, leur éclatement en périphérie les a dévitalisés ces dernières décennies. Une prise de conscience est nécessaire pour inverser cette tendance, à travers une politique foncière de long terme et une adaptation de l'espace public.

Cette réflexion vaut aussi pour les quartiers récents ou à venir. De même, certains marqueurs de l'organisation villageoise peuvent encore jouer un rôle majeur et sont des éléments fondamentaux à préserver (places, fontaines...).

Alors que la tendance est à la désertification progressive des campagnes, la nouvelle économie offre des opportunités de maintien d'emplois en milieu rural.

Bien que nous ne soyons pas en zone de haute montagne ou en bord de mer (éléments d'attraction touristique évidents), notre géographie et la richesse culturelle de notre région offrent en elles-mêmes des options touristiques trop peu exploitées et souvent ignorées. Elles sont pourtant facteurs de dynamisation et d'attractivité.

Il appartiendra à chaque commune de traduire en actions et décisions les objectifs dévolus selon leur rôle dans l'organisation du territoire.

En tant que bourg centre, Bouclans devra faire ses preuves dans plusieurs domaines (meilleure identification du centre bourg, commerces de proximité, liaisons douces vers les secteurs excentrés, offre touristique et culturelle, mixité de l'offre de logements, etc...), là où les autres bourgs centres de la communauté de communes ont déjà un positionnement mieux établi.

Il est remarqué que dans le P.A.D.D., Bouclans "bourg centre" a un faible niveau de service par rapport aux autres "bourg centre". Cette remarque est jugée sévère quant aux différents services proposés à la population, Bouclans présentant sur ce point des atouts réels en particulier sur la présence de professionnels de santé, dont on connaît l'importance aux yeux de la population.

Le conseil municipal a débattu des orientations générales du P.A.D.D.

La tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération.

La délibération sera transmise au préfet et fera l'objet d'un affichage en mairie. Votée à l'unanimité [*délibération n°2*]

3/ ECOLE

Compte-rendu de la réunion de la commission « Ecole » du 29 mai 2019 :

- **Effectifs** : l'effectif annoncé de 101 élèves à la rentrée est passé à 108 élèves.

Bruno LECLERT a contacté M. MARTIN (inspecteur d'académie) pour l'informer de la hausse des effectifs et lui demander conseil sur l'attitude à adopter.

- **Sortie de la classe de maternelle** : Elle a eu lieu au Dinozoo le 20 juin.

Mélanie SIMON et Annie COMPAGNONI, qui accompagnaient cette sortie, seront rémunérées puisqu'elles ont travaillé sur leur temps de pause habituel : une heure pour Annie et deux heures quinze pour Mélanie.

- **Commission de sécurité ESPACE CULTUREL** : Le S.D.I.S. confirme disposer d'un dossier complet. Celui-ci sera présenté à la commission de sécurité le 4 juillet 2019.

Les réserves émises en mars seront levées et l'Espace Culturel n'est plus exposé à un avis défavorable d'accueil du jeune public.

Le PV sera transmis aux FRANCAS dès réception en mairie.

▪ Budget FRANCAS :

budget FRANCAS	participation communale	participation familles	CAF
2016	69 789 €	69 689 €	17 890 €
2017	69 135 €	65 641 €	17 082 €
2018	68 687 €	63 041 €	16 384 €
2019	73 888 €	67 282 €	15 948 €

Fréquentation	matin	midi	soir
2016	12	45	9
2017	10	47	11
2018	13	43	9
2019	13	43	13

Lors d'une réunion de la commission "Ecole et périscolaire", l'attention a été attirée sur les tarifs pratiqués pour le service périscolaire.

En effet, la part versée par la commune pour le financement de ce service est en augmentation, alors que la part restant à charge des familles diminue.

Les tarifs n'ayant pas été révisés depuis plusieurs années, il est proposé au conseil municipal de délibérer quant à une éventuelle augmentation de ceux-ci, comme présentés dans le tableau ci-dessous :

TARIFS 2019 actuel	matin/heure	restauration scolaire	soir/heure	soir/heure	vacances à la journée		
					1h	2h	AR
0-800	1,50 €	3,95 €	1,50 €	2,85 €	10,40 €	8,90 €	6,30 €
801-1000	1,95 €	5,10 €	1,95 €	3,30 €	11,60 €	10 €	7,50 €
1001-1200	2 €	5,30 €	2 €	3,35 €	13 €	11,20 €	8,90 €
> 1201	2,05 €	5,45 €	2,05 €	3,40 €	14 €	12,40 €	10,30 €
commune ext					(+)2€/jour	(+)1,50€/jour	(+)1€/jour

TARIFS 2019 à valider	matin/heure	restauration scolaire	soir/heure	soir/heure	vacances à la journée		
					1h	2h	AR
0-800	1,58 €	4,15 €	1,58 €	2,99 €	10,92 €	9,35 €	6,62 €
801-1000	2,05 €	5,36 €	2,05 €	3,47 €	12,18 €	10,50 €	7,88 €
1001-1200	2,10 €	5,57 €	2,10 €	3,52 €	13,65 €	11,76 €	9,35 €
> 1201	2,15 €	5,72 €	2,15 €	3,57 €	14,70 €	13,02 €	10,82 €
commune ext					(+)3€/jour	(+)2,50€/jour	(+)2€/jour

Cela représente une hausse de 5 % sur les tarifs et une augmentation de 1 € par catégorie pour les communes extérieures.

Un comparatif a été fait avec les communes voisines. Bien que la comparaison soit difficile (le mode de tarification n'est pas toujours identique), cette proposition reste dans la moyenne des prix pratiqués.

Le conseil municipal, après en avoir débattu, accepte à l'unanimité (20 voix pour et une abstention), que les tarifs ci-dessus soient appliqués.

Pour tenir compte des modalités d'application, la date d'effet est fixée au 1er octobre 2019.
[délibération n°3]

▪ Synthèse plan mercredi :

La première étape consistait à vérifier s'il y avait un besoin d'ouvrir un accueil sur Bouclans le mercredi. Dans ce but, le conseil municipal a validé un questionnaire adressé aux parents d'élèves. Vingt-trois familles ont répondu sur soixante-dix concernées, soit un effectif de trente-neuf enfants.

Il en résulte que seuls huit enfants seraient potentiellement concernés par l'ouverture d'un accueil le mercredi à la prochaine rentrée.

Le conseil municipal, après en avoir débattu, constatant que le minimum requis de 10 élèves n'est pas atteint, décide qu'il ne sera pas donné suite à ce dossier. Votée à l'unanimité. [délibération n°4]

▪ Projet bâtiment périscolaire :

Une fiche de visite a été établie pour chaque site visité (La Tour de Scay, Nods, Orchamps-Vennes, Avoudrey) avec descriptif des locaux, remarques des personnes rencontrées et photos + plan.

Il a ensuite été établi une fiche récapitulative des points importants à prendre en compte dans la conception du projet.

La recherche d'un A.M.O. est en cours.

La commune continuera à associer la C.C.P.H.D. au projet.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'exposé relatif au dossier « bâtiment périscolaire », valide le principe de solliciter une assistance à maîtrise d'ouvrage pour accompagner la commune dans la conduite de ces travaux.

Il donne mandat au maire pour solliciter les bureaux d'études pressentis. Votée à l'unanimité. [délibération n°5]

4/ RECRUTEMENT D'UN SALARIE SAISONNIER

M. Kilian LE CHEVALIER a été retenu pour seconder l'agent technique. Il a pris ses fonctions le 1^{er} juillet 2019 pour trois semaines.

5/ REFLEXION SUR LES FUTURS INVESTISSEMENTS A PREVOIR EN 2020

Plusieurs idées sont évoquées : place de la Mairie, rue de la Crait, mur du monument aux morts de Bouclans, ex-école des filles, autres...

La fusion des deux ex-communes a eu en particulier pour conséquence de permettre à la commune nouvelle de bénéficier d'un doublement des subventions au titre de la DETR (50 % au lieu de 25 %).

Cette opportunité doit permettre à la commune nouvelle d'accélérer sa politique d'investissements au service de la population.

2020 sera la dernière année au cours de laquelle cette bonification sera acquise.

Compte-tenu des délais d'instruction particulièrement longs de tout dossier de demande de subvention, le conseil municipal est encouragé à réfléchir dès maintenant aux besoins d'investissements qui devront être définis avant 2020, afin qu'ensuite puissent être fixées des priorités et lancées les études préalables.

6/ DOSSIERS C.C.P.H.D.

▪ Parc naturel régional du Doubs horloger :

Le projet de parc naturel du Doubs horloger a connu une étape importante en ce printemps 2019, puisqu'il vient d'obtenir de la part des instances nationales un avis intermédiaire favorable, qui l'autorise à poursuivre dans sa démarche de création.

Cet avis porte sur le projet de charte, tel qu'il a été proposé et rédigé par le territoire, de manière participative, en 2017/2018.

L'étape de travail qui va s'ouvrir à la suite de cet avis décisif est la finalisation du projet qui sera d'ordre administratif avec l'évaluation environnementale et l'enquête publique, mais aussi d'ordre organisationnel, puisque s'ouvre la phase de dialogue à laquelle tous les partenaires seront associés autour des budgets, des statuts et du plan d'action des premières années de fonctionnement du P.N.R.. Enfin, cette démarche se terminera par la phase de validation et d'adhésion des communes du périmètre, le classement étant espéré en 2020.

Périmètre du futur parc régional du Pays Horloger :

107 communes, dont 91 françaises et 16 suisses. 110 000 habitants. 1 273 km².

(Données 2012)



▪ Actualités du projet « Val de Consolation » :

Dans le cadre du projet de revitalisation initié par la C.C.P.H.D., France Active Franche-Comté et la Fondation du Val de Consolation, 40 prestataires ont travaillé dans le cadre d'ateliers participatifs visant à proposer un programme d'activités pour la saison 2019, pour développer l'attractivité du Val de Consolation (ateliers, découvertes, visites guidées, conférences, expositions éphémères, concerts, théâtre...).

L'objectif de cette première saison est de structurer les activités autour de la Fondation du Val de Consolation, dans l'attente de la création en 2020, d'une structure de gestion coopérative dont le but sera de gérer les activités, de développer les partenariats techniques et stratégiques utiles au bon fonctionnement du lieu et de redynamiser le modèle économique du site.

Le programme a été présenté lors de la soirée de lancement officielle, le 14 juin.

D'autre part, avec l'appui de l'Union Régionale des Sociétés Coopératives (U.R.S.COOP.), il est proposé à la commission de travail d'organiser la visite d'une structure de gestion de type Société Coopérative d'Intérêt Collectif (S.C.I.C.), qui gère un monastère dans la Drôme.

Principes du bail emphytéotique : durée du bail : 30 ans - Conditions financières : Euro symbolique - Périmètre concerné : le monastère et ses dépendances, sur environ 8 HA. Convention de gestion et d'entretien courant du site en 2019 qui sera annexée au bail.

7// REHABILITATION DES LOGEMENTS DE L'ANCIENNE GENDARMERIE

- Les entreprises retenues pour la réhabilitation d'un logement en deux logements dans le bâtiment de l'ancienne gendarmerie sont :

- Pour le lot maçonnerie : l'entreprise FRATELLI, pour un montant de 21 757 € HT
- Pour le lot menuiserie : l'entreprise VD MENUISERIE, pour un montant de 7 478 € HT
- Pour le lot carrelage : l'entreprise L'ART DU CARRELAGE, pour un montant de 16 367 € HT
- Pour le lot électricité, l'entreprise ELECTRIC SERVICE, pour un montant de 6 570 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité le choix de ces entreprises.
[délégation n°6]

- En application des articles 34 et 39 du décret 2016-360 du 25 mars 2016, relatif aux marchés publics, les marchés dont le montant estimatif est supérieur à 90 000 € HT et inférieur au seuil de procédure formalisée (5 548 000 € HT) doivent faire l'objet d'une publication dans un journal d'annonces légales, ainsi que sur une plateforme de dématérialisation, ce qui a été fait par deux fois.

A ce jour, aucune réponse n'est parvenue en Mairie, après deux appels d'offres, pour le lot « chauffage-sanitaire ».

En cas d'infructuosité (aucune offre déposée), l'article 30 du décret précité prévoit que l'acheteur peut passer un marché public négocié, sans publicité, ni mise en concurrence. Le contrôle de légalité de la Préfecture nous autorise à la consultation directe d'opérateurs économiques de notre choix, sous réserve d'avoir effectivement accompli les obligations de publicité évoquées précédemment.

- Dans le cadre de ces travaux de réhabilitation, il est possible de solliciter une aide financière auprès du SYDED.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (21 voix pour) :

- décide d'approuver le montant global de l'opération, chiffré à 141 766.24 € HT
- s'engage à réaliser et à financer l'opération
- sollicite le soutien et la participation financière du SYDED
- fournira au SYDED, dès qu'il en aura connaissance, la nature et le montant des autres aides publiques sollicitées
- autorise monsieur le maire à démarrer les travaux. *[délibération n°7]*

8/ CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA REALISATION D'UN CHEMIN PIETON A VAUCHAMPS

La commission des passations de marchés s'est réunie le 13 juin 2019 à 18h30 en présence du cabinet BEJ.

Le choix s'est porté sur l'entreprise COLAS, compte-tenu du positionnement tarifaire (76 531 €), sous réserve que le bureau d'études BEJ valide la conformité du dossier et des pièces à fournir.

Le rapport de BEJ est attendu prochainement. Votée à l'unanimité. *[délibération n°8]*

9/ INFORMATIONS DIVERSES

- Martial HIRTZEL interroge le maire sur une remarque du représentant du bureau d'études DAT Conseil dans le cadre d'une réunion de travail sur le PLU-I, selon laquelle la station d'épuration de Bouclans ne serait pas aux normes et serait sous le coup d'une injonction de réaliser certaines actions.

Le maire confirme la réponse qu'il a apportée à cette remarque, à savoir que ce n'est pas le cas et que la station est effectivement en état d'assumer l'assainissement souhaitable.

Paul PIQUARD (délégué au S.I.A.G.) explique au conseil municipal que la station est parfaitement fonctionnelle, mais que certaines interrogations demeurent sur sa capacité à absorber des volumes supplémentaires à traiter dans le futur, compte-tenu de la croissance rapide du nombre d'habititations, en particulier à Naisey les Granges et Nancray. Pour cette raison, un audit (diagnostic du schéma directeur d'assainissement) a été diligenté auprès de la société NALDEO.

Martial HIRTZEL souligne que l'assainissement n'est jamais abordé en conseil municipal et propose qu'à l'avenir, un point d'information puisse être fait au conseil sur l'actualité du Syndicat du Gour, dans la mesure où c'est l'un des outils de l'assainissement communal et que la commune y a plusieurs délégués.

Le maire prend acte de cette demande de mettre à l'ordre du jour de la prochaine réunion de conseil « assainissement de la commune de Bouclans ».

- Il n'y a pas eu de fête de l'école en fin d'année. Les conseillers municipaux le regrettent. A mettre à l'ordre du jour du 1^{er} conseil d'école à la rentrée 2019. Renforcer la communication entre A.P.E. et instituteurs.

La journée nettoyage par les enfants a eu lieu le 21 juin.

Les enfants du CM2 ont joué une pièce de théâtre sous la direction de Jean-luc le mardi 3 juin en après-midi devant les anciens et le soir devant les parents.

- Afin de prévoir l'aménagement futur d'une zone d'activité, M. BAULIER Samuel sera invité à évoquer l'avancement de son projet, qui aura des impacts à prendre en compte par la commune (voirie...).

- Les équipes de foot de Bouclans et Nancray ont fusionné pour devenir « l'équipe du 1^{er} Plateau ».

- La prochaine réunion de conseil aura lieu le 27 juillet 2019.

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 23h45.

Le Maire,

